

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
01/10/2020

Dossier complet le :  
01/10/2020

N° d'enregistrement :  
f09320p0233

### 1. Intitulé du projet

Restauration morphologique de la Florièye dans la traversée de Taradeau (83)  
Action 47 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Argens

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte de l'Argens - SMA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Delphine BARRIAU – Directrice du SMA

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 7 6 1 1 0 0 0 2 1

Forme juridique

EP syndicat mixte communal

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Ouvrages de canalisation, de reprofilage et de régularisation des cours d'eau s'ils entraînent une artificialisation du milieu sous les conditions de respecter les critères et seuils suivants : - IOTA conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ; [...] - Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

A la suite des inondations catastrophiques de juin 2010 et dans le cadre de l'action 47 du PAPI Complet, le Syndicat Mixte de l'Argens souhaite aborder la restauration morphologique de la Florièye à travers le prisme de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau. Les objectifs visés par les aménagements ont donc été reprecisés dans ce sens et la zone d'étude et de conception a été étendue pour apporter une vision d'ensemble au projet.

L'amélioration des fonctionnalités globales de la Florièye se veut de prendre en compte les enjeux hydrauliques et écologiques dans la traversée de Taradeau. Cette amélioration s'articule autour des objectifs et interventions suivantes : suppression du gué amont, construction d'une nouvelle voie sur berge, suppression du gué aval, création d'un nouveau cheminement piéton en rive droite, reprofilage des sections en travers les plus limitantes d'un point de vue hydraulique, stabilisation d'une partie des berges récemment érodées, suppression de l'ancienne conduite siphonnante installée dans le lit de la rivière, implantation d'une végétation rivulaire adaptée sur les berges, création d'une zone humide dans l'ancien méandre en aval du pont.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Dans le cadre de l'action 47 du PAPI de l'Argens, les aménagements nécessaires à la restauration morphologique de la Florièye dans la traversée de Taradeau devront permettre :

D'améliorer les fonctionnalités morphologiques, hydrauliques, biologiques, hydrogéologiques et biogéochimiques de la Florièye. De restaurer morphologiquement les lits mineurs et moyens offrant toute latitude de divagation au lit mineur dans les limites du nouveau lit moyen stabilisé latéralement. De limiter la fréquence de débordement de Florièye vers les zones à enjeux en respectant a minima l'occurrence de protection d'une crue vingtennale notamment dans la traversée de Taradeau.

De garantir le meilleur écoulement des eaux et des sédiments dans la traversée du bourg.

D'assurer la protection face aux érosions de secteurs à enjeux ponctuels. De contrôler le processus d'évolution physique naturelle ou influencée de la Florièye selon l'état souhaité. De conserver ou réhabiliter le milieu dans un état compatible avec ses utilisations et en cohérence avec les autres actions prévues au PAPI de l'Argens, De compenser les incidences des ouvrages : modalités d'entretien pour maintenir la section sans encombrements ou atterrissements et maintenir la capacité objectif, modalités d'aménagement du lit pour compenser sa simplification au regard de la circulation piscicole et de la diversité des faciès d'écoulement souhaitables, mesures en phase chantier. Définir les mesures nécessaires pour assurer la pérennité des efforts entrepris par la collectivité (définition des mesures d'entretien des lits, des berges et des ouvrages). De prendre en compte l'intégration paysagère des aménagements dans l'environnement du projet.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases : création du nouveau chemin de desserte, reprise et élargissement du lit rive droite pour compensation du nouveau chemin de desserte, suppression de l'ancien siphon et embâcles en rive gauche, reprise des berges en rive droite, création de la zone humide, et plantation d'une nouvelle ripisylve en rive droite à la confluence de l'Argens.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'entretien du lit du cours d'eau et de la végétation sera réalisé par le Syndicat Mixte de l'Argens afin de garantir l'efficacité et la capacité des écoulements du cours d'eau et notamment en période de crue.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'eau (Autorisation ou déclaration) / IOTA (Installation, Ouvrage, Travaux, ou Activités) : A compter du 01/09/20, l'ensemble des travaux envisagés pour l'amélioration des fonctionnalités globales de la Florièye entrera dans la rubrique 3.3.5.0 et nécessitera la réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Dérogation espèces et habitat protégés

Déclaration d'Intérêt Général

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet concerne la restauration morphologique de la Florièye dans la traversée de Taradeau. Programme des aménagements : 1. Retalutage et confortement des berges 2. Reprise du chemin de desserte en rive gauche 3. Démolition des ouvrages transversaux et dévoiement des réseaux associés 4. Reprise du réseau d'eau usée 5. Création du nouveau cheminement piéton 6. Aménagement de l'ancien méandre en zone humide	Moins de 1 km de linéaire. Environ 9000 m <sup>2</sup> en partie Nord concernés par les travaux et environ 14000 m <sup>2</sup> concernés en partie Sud du site.

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

83460 Taradeau  
Cours d'eau Florièye  
A proximité de la rue du moulin et route de Lorgues

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_° \_\_' \_\_" \_\_ Lat. \_\_° \_\_' \_\_" \_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 43° 27' 28" N Lat. 6° 25' 23" E

Point d'arrivée :

Long. 43° 27' 02" N Lat. 6° 25' 29" E

Communes traversées :

Taradeau

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 500 mètres à l'Est par rapport au site : ZNIEFF de type II : Plaine et colline de Taradeau.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope n'est identifié dans un rayon de 500 mètres autour du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun n'est identifié dans un rayon de 500 mètres autour du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné sur la commune
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune de référencée mise à part la Florièye et la zone humide qui va être créée dans le projet

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Risque Inondation : 83DDTM20000017 - PPR - Taradeau prescrit le 08/09/2010 et approuvé le 20/12/2013 Zonage réglementaire concerné au droit du site : interdiction stricte
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEP référencé sur la commune de Taradeau correspond à la source de Gaye Pan localisé en amont hydraulique à environ 700 mètres au Nord par rapport au site. Le périmètre de protection éloigné de ce captage est à environ 400 mètres au Nord par rapport au site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein de la Zone Natura 2000 - Site d'importance communautaire (SIC) : FR9301626 - Val d'Argens
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité : La Chapelle Saint-Martin et la Tour sont classés par arrêté du 12/07/1982 et localisés à 500 mètres à l'Est par rapport à la zone d'étude en travaux.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun prélèvement d'eau lors des phases travaux et d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à maîtriser les eaux de la Florièye en période de crue et de limiter les impacts sur les infrastructures urbaines de Taradeau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre des travaux, un plan de gestion des excédents de matériaux a été réalisé dans l'optique de présenter les solutions de valorisation des excédents de matériaux possibles, soit dans le cadre des opérations du PAPI, soit dans celui de toutes autres opérations d'aménagements ou de stockages.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre des travaux, ceux-ci sont excédentaires en matériaux. Les terres évacuées seront valorisées dans la mesure du possible.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, des destructions d'espèces protégées et d'habitats d'espèces sont à prévoir, notamment sur la Cistude d'Europe et la faune piscicole. Malgré la mise en place de mesures ERC, des incidences résiduelles significatives sont à prévoir. Le projet aura toutefois des incidences positives en termes de continuités écologiques, celles-ci seront en effet restaurées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet est dans le site Natura 2000 « Val d'Argens », il est susceptible d'avoir des impacts sur les habitats et/ou espèces ayant servi à la désignation du site. C'est notamment le cas pour la Cistude d'Europe ou un risque de destruction d'individus est à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'avoir des incidences sur les ZNIEFF situées à proximité de la zone de projet à savoir la ZNIEFF « Vallée de l'Argens » et la ZNIEFF « Plaine et collines de Taradeau ».
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à redonner de la naturalité à un secteur dégradé et anthropisé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inscrit en périmètre d'interdiction stricte du risque inondation. Le projet est réalisé afin d'améliorer les écoulements de la Florièye notamment en période de crue et d'éviter les impacts sur les infrastructures urbaines.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation industrielle n'est référencée au droit du site ni dans un rayon de 500 mètres autour du site.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans changement par rapport à l'existant concernant les trafics de véhicules.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, les opérations à niveau de bruit important seront programmées pour limiter le dérangement des riverains.  En phase d'exploitation, aucune activité susceptible de générer des nuisances sonores n'est identifiée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier pourra induire des nuisances olfactives pour les riverains de manière temporaire par la dispersion des poussières et les odeurs émises par les véhicules notamment.</p> <p>En phase d'exploitation, aucune activité susceptible de générer des nuisances olfactives n'est identifiée.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier pourra induire des vibrations de manière temporaire, liées à la circulation des engins de chantier et des poids-lourds, ainsi qu'aux travaux de terrassement.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de vibrations (pas d'activité bruyante, aucun trafic poids-lourds).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non concerné</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions se dérouleront au moment des travaux. La qualité de l'air sera altérée de façon ponctuelle dans le temps et dans l'espace par l'émission de poussières ou de gaz d'échappement des engins de chantier. Cet effet négatif, mais habituel de tout chantier, ne pourra constituer une gêne temporaire que pour les riverains les plus proches lorsque les travaux s'effectueront dans leur voisinage.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans changement par rapport à l'existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans changement par rapport à l'existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés en phase travaux seront triés et collectés en vue d'un traitement approprié. A l'issue des travaux, les déchets inertes produits au moment des chantiers seront évacués vers une Installation de Stockage de Déchet Inerte (ISDI).</p> <p>La phase d'exploitation ne comprendra pas la production de déchets si ce n'est l'entretien des berges et la ripisylve par le syndicat mixte de l'Argens.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection au titre du patrimoine architectural, paysager ou historique.  Le projet tient compte de l'aspect paysager et notamment de la restauration de la végétation rivulaire de la Florière (végétalisation des berges et de la nouvelle zone humide et restauration du corridor biologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un nouveau cheminement piéton sera réalisé afin de constituer un axe de liaison mode doux entre les deux rives et de bénéficier d'un accès facilité au centre-ville pour les piétons et cycles non motorisés.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Non concerné

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures prises en comptes vis-à-vis des incidences occasionnées sont les suivantes :

- Limitation des emprises en phase de travaux
- Adaptation du calendrier des travaux par rapport aux espèces à enjeu
- Balisage des secteurs sensibles et espèces protégées
- Prévention des pollutions
- Mise en place d'un plan de circulation en phase chantier
- Restauration de la ripisylve
- Restauration d'une zone humide au sein de l'ancien méandre comblé
- Suivi du chantier par un écologue et sensibilisation du personnel intervenant
- Sauvetage des poissons
- Sauvetage des individus de Cistude d'Europe
- Plan de gestion des matériaux
- Suivi écologique

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de restauration morphologique de la Florièye au niveau de la traversée de Taradeau constitue la solution optimale et durable pour atteindre les objectifs définis dans l'action 47 du PAPI de l'Argens. Les aménagements ont un impact positif sur les écoulements de la Florièye dans la traversée de Taradeau limitant ainsi les sollicitations hydrauliques et le risque érosif tout en préservant les infrastructures urbaines à proximité immédiate en période de crue. Au vu du contexte environnant, des enjeux en présence et des mesures prises, une évaluation environnementale ne sera pas considérée comme une nécessité concernant ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <b>paysage lointain</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Rapport SCE n°180226C V2 du 30/04/2020 – Restauration morphologique de la Florièye dans la traversée de Taradeau – Phase 3 : Réalisation de l'AVP et intégration de l'étude paysagère - PDF
Descriptif des risques de la commune de Taradeau (83) – Géorisques – Ministère de la transition écologique – Edition du 29/07/2020 - PDF
Localisation captages AEP – Source ARS

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Draguignan

le,

01/10/2020

Signature

Delphine BARRIAU  
Directrice Générale  
du Syndicat Mixte de l'Argens

